

MESSAGE

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Objet :

Proposition "Règlement eau potable "
Détermination du Conseil communal



Descriptif :

Lors de la séance du 9 décembre 2020, et agissant au nom du Mouvement indépendant, M. François Morand a déposé une proposition suivante :

Extrait du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 :

Me référant à l'article 49 du règlement du Conseil général de notre commune, je souhaite soumettre une proposition concernant le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.

Dans notre commune, le réseau d'eau se fait vieux et d'importants travaux ont dû être effectués, tel que le captage de la Moille, ainsi que le captage d'eau de la Benda aux Portes, en n'oubliant pas l'acheminement d'eau du réseau vers les différents quartiers d'habitations de notre village. Ces investissements onéreux, mais ô combien importants pour une commune, sont indispensables pour l'auto-alimentation en eau de nos concitoyens et des différentes entreprises de notre village.

En ces temps de changements climatiques, l'eau devient un bien précieux. Je voudrais souligner que grâce à une importante activité agricole dans notre commune, nous avons pu toucher près de 2 millions de francs de subventions AF à fonds perdus. Après avoir parcouru le bilan au 31 décembre 2019, les réserves concernant le compte "eau potable" s'élève à Fr. 1'508'167,45. Je sais aussi que la partie "eau potable" doit se financer selon la loi cantonale sur les communes.

Je me suis renseigné auprès de plusieurs communes sur les prix pratiqués dans les communes avoisinantes. Par exemple, à Sâles, le prix de l'eau est Fr. 1.00/m³, et à Vaulruz Fr. 1,15/m³ et au-delà de 500 m³ il passe à Fr. 1,05. Dans notre commune, le prix de l'eau potable est de Fr. 1,50, soit entre 30 et 50% plus élevés que les communes voisines.

C'est pourquoi, je demande au Conseil communal de revoir le règlement de l'eau et le prix de l'eau potable en ajustant aussi un barème pour gros consommateurs, pour que l'eau ne soit pas un impôt supplémentaire.

Je me permets de vous proposer le barème suivant :

- de 0 à 500 m³ : Fr. 1,40
- de 500 m³ à 3'000 m³ : Fr. 1,30
- plus de 3'000 m³ : Fr. 1.00

Tout en sachant que ce barème reste plus onéreux que les communes avoisinantes, je prends en compte les différents travaux cités en préambules pour lesquels un prix plus élevé serait justifié. Notre commune fait un excédent de recettes ces dernières années et pourrait donc facilement assumer ce nouveau barème.

Le Conseil général a accepté de transmettre cette proposition à l'Exécutif en séance du 9 décembre 2020 :

Extrait du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2020 :

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 9 septembre 2020 par M. François Morand pour le groupe Mouvement indépendant.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. François Morand, pour un éventuel complément d'information.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que tous les ménages en profiteront, puisque tous les ménages sont raccordés au réseau d'eau potable de la commune.

M. Bernard Sudan remercie M. François Morand et demande si une personne du Conseil communal souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

M. Bernard Sudan ouvre la discussion et donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole pour dire que, sur le fond, on n'a rien contre des modifications du tarif de l'eau, mais on pense que certains éléments de cette proposition vont un peu à contre-courant, si vous permettez le jeu de mot. Par exemple : le barème qui est mentionné dans la proposition ou aussi l'argument qui précise que l'eau est un bien précieux qu'on utilise pour justifier une baisse de ce prix de l'eau pour les gros consommateurs. En général, il me semble que la logique veut plutôt qu'un bien précieux a un prix qui augmente et ceci particulièrement pour les gros consommateurs. On doit bien réfléchir et si cette proposition est transmise au Conseil communal, nous demandons que soit fait une analyse globale pour répondre en tenant compte de différents éléments, notamment aussi l'historique de notre réseau d'eau qui a fait que l'on a augmenté à une certaine période le prix de l'eau, parce que le réseau était dans un mauvais état. Donc il faudra bien prendre en compte dans cette analyse les investissements futurs à faire sur le réseau d'eau, et aussi prendre en compte une réflexion pour savoir si on veut vraiment soutenir les gros consommateurs ou une utilisation plutôt raisonnée de l'eau qui effectivement, je suis d'accord, est un bien précieux. Par exemple, est-ce qu'une famille avec deux enfants, qui fait attention à sa consommation d'eau, devrait payer son eau plus chère que celle d'à côté, qui va peut-être arroser abondamment son gazon et remplir sa piscine et donc, avoir une consommation moins raisonnée de ce bien précieux ? Je le répète, si cette proposition est transmise au Conseil communal, on demande qu'une analyse globale soit faite en prenant en compte tous les éléments qui doivent être pris en compte.

Merci.

M. Bernard Sudan remercie M. Fabrice Brodard et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la proposition de M. François Morand, proposant un nouveau barème pour la vente de l'eau.

Selon les statistiques, la consommation d'une personne est de 162 litres par jour. En prenant en considération une famille type de 4 personnes, cela représente une consommation annuelle de 236 m³ x 10 centimes (différence 1.5 – 1.4) = une différence annuelle de Fr. 23.60.

C'est-à-dire que cette modification de tarif n'avantage que les gros consommateurs.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Pour revenir sur la différence entre gros et petits consommateurs, je pense quand on parle de gros consommateurs que c'est surtout aux entreprises (je pense que M. François Morand pensait surtout aux entreprises), ces entreprises qui souffrent déjà aujourd'hui de la crise économique. Je pense que cela pourrait être un bon signal pour ces entreprises d'accepter cette proposition.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud. M. François Morand ne souhaitant pas reprendre la parole, il clôt la discussion. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission de la proposition "règlement d'eau potable" au Conseil communal est acceptée à la majorité, soit :

- oui : 24

- non : 4

- abstentions : 1

Le Conseil communal se détermine ainsi :

La demande de M. François Morand portait et porte toujours sur le prix au m³ de l'eau potable vendue à Vuadens, actuellement à CHF 1.50. Selon les réserves financières cumulées, il semble possible de baisser le prix de l'eau pour tous les bénéficiaires, mais particulièrement pour les gros consommateurs. M. François Morand ajoutait un comparatif concernant le prix de l'eau vendue dans les communes de Vulruz à CHF 1,15 le m³ et de Sâles à CHF 1.- le m³.

Cela pourrait sembler simple de répondre à cette question, mais le financement de l'eau potable et de ses infrastructures est régi par la loi et il est doit être couvert à 100% par les taxes en vigueur :

- la taxe de base (CHF 150.- le compteur), qui doit couvrir les frais financiers et le maintien de la valeur;
- la taxe d'exploitation (CHF 1,50 le m³), qui doit couvrir les frais d'exploitation des infrastructures;
- la taxe de raccordement (unique et actuellement en fonction du diamètre de raccordement) qui devrait couvrir les améliorations et extensions du réseau.

Donc si le prix de l'eau diminue, les coûts d'exploitation doivent aussi diminuer. En 2021, la situation était la suivante :

- Les réservoirs et le puits de la Moille étaient en parfait état et ne demandaient aucun investissement. C'était le point positif du réseau d'eau.
- Les captages de la Benda ne fonctionnaient pas à cause d'un point haut dans la conduite de transport, ce qui perturbait tout le traitement à la STAP des Portes d'Enhaut. Les ruptures de conduite étaient tellement fréquentes que le service de voirie est équipé d'une pelleteuse et du matériel adéquat pour toutes les réparations. Nous avons subi 5 ruptures de conduite par année de 2022 à 2025. Cette année, nous sommes actuellement à 3 ruptures. Celles-ci sont imputables aux trois chantiers de rénovation du réseau en cours, soit à la route des Colombettes et de la Chapelle, soit dans la zone des Kà, soit à la Moilleta. Durant les travaux notre réseau est sur-sollicité et le risque est bien présent de provoquer des fissures ou des ruptures. Un seul surveillant de réseau avait la responsabilité de tout le réseau et du service de piquet. L'administration du réseau était très succincte et le suivi n'était pas vraiment assuré.

Ces points sont sortis lors de l'inspection du SSAV en automne 2021. Le rapport d'inspection mentionnait 16 manquements plus ou moins graves mais à corriger dans les plus brefs délais. 10 étaient de teneur administrative. La dernière inspection de juin 2024 présente encore 8 manquements dont 5 administratifs. De plus, la pollution du mois de septembre 2022 a exigé la mise en place d'une chloration continue et relancé les discussions concernant un raccordement sur un réseau extérieur à la commune.

Avec cette situation de base, et bien que cela était annoncé dans le programme de législature, il était difficile de décider dès le début de la législature de revoir le règlement communal en vigueur et de baisser le prix de l'eau comme demandé. De nombreux investissements et travaux ont été entrepris pour améliorer la situation. On peut les lister ainsi :

- Correction de la conduite de transport de la Benda et ajout d'un réservoir en dessus des Portes d'Enhaut.
- Remplacement de 3'160 mètres de réseau de conduites, ce qui représente environ 12% du réseau total.
- Suppression d'hydrantes surnuméraires au Dally et amélioration de la couverture incendie dans les zones de Planchy, du Maupas et de l'EMS
- Pose d'un UV au Puits de la Moille
- Convention conclue avec l'AVGG/Romont pour le raccordement de secours (sera effectif dès que les travaux seront finalisés)
- Mise en place d'un service de piquet avec trois collaborateurs formés comme surveillant de réseau
- Remise à niveau du programme de prises d'échantillons et d'entretien des infrastructures
- Etablissement ou réactualisation des différents contrats de maintenance
- Remplacement de 50 compteurs par année depuis 2025 (le tournus complet est de 15 ans)
- Passage de la 3G à la 4G de tout le système de communication du réseau

Tous ces travaux ont permis aussi de clarifier la situation financière de l'eau potable. Les coûts d'exploitation devraient être plus stables à l'avenir. C'est aussi ce qui a permis de lancer l'analyse financière du prix de l'eau et le montant des taxes pour le futur. La partie financière a été acceptée et validée par le Conseil communal en 2025. Le prix de l'eau au m³ va bien diminuer, mais c'est la taxe de base qui prend de la valeur dans certains cas, comme pour les entreprises.

Le nouveau règlement et le règlement tarifaire doivent encore être finalisés et validés par le Conseil communal. Un règlement tarifaire indépendant du règlement général permettra d'adapter les prix plus facilement que lors d'une modification complète de celui-ci. Puis, les deux documents seront transmis à Monsieur Prix, ainsi qu'aux instances cantonales pour préavis. L'Exécutif espère que ce règlement pourra être présenté lors du Conseil général de décembre 2026.